

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

20312605

Déposé
28-02-2020

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/03/2020 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0741620527

Nom(en entier) : **TANDEM FIETS/CAFÉ/VÉLO**

(en abrégé) :

Forme légale : Société coopérative

Adresse complète du siège Rue de la Charité 22
: 1210 Saint-Josse-ten-Noode**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS)D'après un acte de Damien HISETTE, notaire à Bruxelles (2e canton), associé de Van Halteren, Notaires Associés, à 1000 Bruxelles, rue de Ligne 13, en date du 24 février 2020, il résulte que :
.../...

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION.

Afin de répondre aux conditions pour l'agrément de la société en tant qu'entreprise sociale, l'assemblée a décidé de remplacer la deuxième phrase du §1 de l'article 25 (modifiée par erreur lors de l'acte) par le texte suivant:

« *Aucun actionnaire ne peut prendre part au vote à l'assemblée pour un nombre de voix dépassant le dixième des voix attachées aux actions représentées.* ».**DEUXIEME RESOLUTION.**

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs :

- à tout administrateur de la société pour l'exécution des résolutions qui précèdent;
- à tout notaire et employé de l'étude « VAN HALTEREN & Associés » afin de faire constater cette décision par acte authentique et d'établir la version coordonnée des statuts et en général, faire ce qui nécessaire et utile pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

.../...

Pour extrait analytique conforme.

Déposé en même temps : expédition et décision du 20 février 2020.

(signé) Damien HISETTE, notaire associé à Bruxelles